



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
N°21/040  
Direction territoriale du Havre**

HAROPA PORT a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Nord-Est du Pont V, Quai Raverat, sur la commune du Havre dont la référence Haropa Solutions est le n° 5377 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de tracteurs et de châssis poids lourds.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SARL SENATRANS, située 280, rue de l'Abbaye 76430 LA CERLANGUE immatriculée au RCS du Havre sous le numéro SIREN 413 196 379 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

HAROPA PORT et la Société SARL SENATRANS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-082 portant sur la dépendance susvisée le 19 juillet 2021.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une superficie de 1 000 m<sup>2</sup> environ  
Durée de la convention : 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n°21-082 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.